

Rapport moral AG 21 MAI 2014

Chers Amis,

Nous allons ouvrir sans plus tarder l'AG de Famille et Liberté et procéder comme d'habitude : après un rapport moral le plus bref possible car je sais que vous êtes surtout impatients d'entendre notre confrencier, F-X Bellamy, je passerai la parole à notre délégué général, Philippe Gorre qui remplace au pied levé le trésorier, Henri de Benoit, qui n'a pu venir pour raison de santé. Monsieur Gorre nous fera donc lecture du rapport financier.

Ensuite nous serons heureux d'avoir un échange avec vous à travers les questions que vous voudrez poser ; et enfin nous procéderons aux différents votes statutaires. Après quoi, M. F-X Bellamy aura la parole pour la deuxième partie de notre réunion.

Je commencerai par une bonne nouvelle, que beaucoup d'entre vous connaissent certainement déjà, notamment ceux qui suivent **les comptes Twitter et Facebook** de Famille et Liberté : le mois dernier, Christian Vanneste a été relaxé par le tribunal correctionnel de Paris où il était poursuivi pour « complicité de provocation à la haine envers les homosexuels » à la suite de ses propos à l'émission de la Fondation de Service Politique le 10 février 2012.



Nous nous en réjouissons vivement, pour lui, car cette mise en accusation lui a été évidemment très pénible, et en tant que Famille et Liberté, pour l'espace de liberté d'expression qui est ainsi reconnu.

Sur le front de la famille, l'année 2012/2014 avait été marquée par les mobilisations de masse, l'année qui vient de s'écouler a été celle de l'approfondissement, de l'enracinement de cette réaction instinctive dans une réflexion constructive. Cela a été l'éclosion du mouvement des Veilleurs, les propositions du Grenelle de la Famille, et Famille et Liberté a joué son rôle dans ce qui a toujours été son terrain : les études de fonds sur les sujets familiaux. « Il ne suffit pas d'avoir raison, il faut le prouver et il faut convaincre » disions-nous dans notre circulaire de Noël.

A l'issue de notre précédente assemblée de juin 2013, nous avons entendu un exposé de M. **Gregor Puppink** sur les conséquences de la loi Taubira ayant ouvert le mariage aux personnes de même sexe vues sous l'angle du rapport entre la liberté et la loi et celui de l'évolution du droit européen. Une synthèse en a été publiée dans le N° 74 de notre *Lettre trimestrielle*. Des exemplaires sont à la disposition de ceux d'entre vous qui le souhaitent à la sortie de la salle.

Homoparentalité

Depuis déjà la Lettre de sept 2000, nous avons pour notre part poursuivi la dénonciation du discours présentant l'homoparentalité comme tout aussi propre à une éducation réussie que la famille formée d'un homme et d'une femme,

- fait réaliser par la **junior entreprise d'HEC** une comparaison entre les conclusions tirées des études réalisées sur la question par l'**Association des Parents Gays et Lesbiens** dans une de leurs publications d'une part et par le **Dr Sharon Quick**, dans une expertise pour un tribunal américain, d'autre part,

- assuré la traduction et la publication de l'étude publiée en 2012 par **Mark Regnerus**. Cet universitaire américain a comparé, sur une grande échelle, les effets chez de jeunes adultes de l'éducation reçue dans leur enfance selon la nature du foyer dans lequel ils ont été élevés. L'auteur lui-même et ses commentateurs, favorables ou hostiles, ont mis au premier plan l'écart entre les enfants élevés par leur père et leur mère dans un foyer stable et ceux dont l'un des parents a eu une liaison homosexuelle. Au-delà des

familles homoparentales, cette étude fait apparaître que les meilleures conditions pour élever un enfant est la stabilité d'un couple homme/femme.

- Depuis nous avons poursuivi dans cette voie puisque notre délégué général, Philippe Gorre a pris contact avec **Robert Lopez**, universitaire américain et qui a accepté de témoigner de sa propre éducation par deux lesbiennes et de ce qu'il lui avait fallu surmonter à cause de cela. Famille et Liberté avait réuni des responsables de la société civile pour le rencontrer et recueillir son témoignage. Depuis, Robert Lopez a créé une fondation - International Children's Rights Institute (ICRI) – dans le but de défendre les droits des enfants, tout au moins ceux d'entre eux qui sont laissés de côté par les défenseurs "habituels" des droits, c'est-à-dire le droit de naître, le droit d'avoir un père et une mère, le droit de connaître ou d'être élevé dans toute la mesure du possible par deux parents biologiques...Monsieur Lopez a souhaité associer Famille et Liberté à cette Fondation. Affaire à suivre...

Travail des femmes

- Au cours de ce premier semestre de 2014, nous avons publié une étude sur le travail des femmes, en réponse à la volonté affichée par le gouvernement de les y mettre à tout prix, en se chargeant à leur place de l'éducation de leurs enfants. Cette étude est particulièrement d'actualité au moment où va entrer en application (1^{er} juillet) la loi qui va réduire drastiquement les possibilités de travail à temps partiel, et où l'idée de supprimer le quotient conjugal est de plus en plus présente dans les déclarations officielles. Il s'agit une fois de plus d'arracher la femme à son foyer par tous les moyens et de prétendre faire son bonheur malgré elle. Cette étude est à la disposition de tous ceux qui le souhaitent sur le site de l'association à l'adresse suivante :

<http://www.familleliberte.org/index.php/accueil/acactualites/214-les-femmes-au-travail>

- En ce moment, nous étudions la possibilité d'évaluer avec le concours d'universitaires et de spécialistes de la famille la contribution des familles à la formation du capital humain du pays et de mesurer la qualité de la politique familiale au regard de son volume, de son caractère universel et du respect de la transmission des valeurs éducatives par les parents. Un petit groupe d'étude s'est mis en place avec les administrateurs Alain Caillaud, Michel Pinton et notre délégué général Philippe Gorre.

Accès des jeunes à la pornographie sur internet

Nous avons entrepris il y a trois ans une réflexion sur l'accès des mineurs à la pornographie sur internet. Philippe Gorre avait pris contact avec **Claire Perry**, parlementaire britannique, qui avait réussi à mobiliser des députés de tous bords pour lancer une action baptisée *Opt-in* consciente d'activer le site en le déverrouillant.

Claire Perry avait donc envoyé deux de ses collaborateurs exposer leur action devant des responsables d'associations et mouvements intéressés réunis par Famille et Liberté. Depuis, cette entreprise est passée à l'arrière-plan de nos préoccupations à cause de l'actualité que l'on sait. Il est temps maintenant de nous y remettre, d'autant que les Anglais ont, semble-t-il, pas mal avancé sur cette question.

Nos lettres trimestrielles ainsi que notre site internet nous permettent aussi d'exprimer des analyses de fond comme de communiquer des éléments plus factuels mais significatifs sur la famille ou l'évolution de la politique familiale en France ou en Europe.

Et **nos comptes Twitter et Facebook** permettent à leur tour de relayer à tous ceux qui s'y abonnent les articles parus ailleurs, dans la presse ou sur d'autres sites, en une sorte de veille sur les sujets concernant la famille. Vous avez ainsi plusieurs fois par semaine une sélection des liens –pour ceux qui pratiquent beaucoup internet- vers des informations sur les problèmes éducatifs ou familiaux.

Réflexion générale

J'ai fait un peu le tour de nos différentes formes d'action au service de la famille. Ce n'est pas le moment de nous démobiliser car si aucun des projets pernicieux, officiellement en cours, n'a l'ampleur du « mariage pour tous », **-dont nous réclamons toujours l'abolition-** le changement de société qu'on nous impose va plus loin qu'on ne le pense.

Il y a actuellement un combat contre la nature, au nom de la culture, d'un côté, et de l'autre côté un combat contre la culture, au nom de la nature.

• La culture contre la nature

On prétend remettre en cause la nature et ses lois ; la nature de l'homme : l'homme n'est que ce qu'il a décidé d'être, librement et sans rien devoir à personne et surtout pas à un pré-donné, à une nature reçue sans qu'il ait son mot à dire. Dans le même temps les manuels scolaires vantent la culture « ni homme ni femme » des Hijras en Inde (Belin) ou du « troisième genre » vécu par la culture des Mahu en Polynésie (Bordas)... et l'intervention de l'Etat dans les domaines les plus intimes de la vie des personnes impose une culture reniant toute loi naturelle, une

façon de penser, d'agir, de sentir...

• La nature contre la culture

De l'autre côté, on dénie toute valeur à la culture (**il ne faut rien transmettre**), elle ne véhiculerait que des stéréotypes, qui assignerait à l'homme et à la femme des rôles totalement artificiels en contrecarrant leur nature profonde et dont il faut libérer l'Homme. Et l'on exalte à l'opposé le règne du MOI, de ses pulsions, de ses fantasmes qui sont forcément bons puisque naturels, instinctifs et donc libres ! La nature à l'état brut. *Le bon sauvage*.

Ces deux discours coexistent selon l'opportunité.

Qu'est-ce que cela donne ?

La nature, sans la culture, c'est la barbarie ; La culture sans la nature, c'est le totalitarisme. La nature, contenue par la culture, guidée, tuteurée, comme redressée et élevée par elle,

La culture, fondée sur la nature, appuyée sur elle, respectueuse de ses lois qui la précède, Cette harmonie des deux, n'est-ce pas cela la CIVILISATION ?

Vote des résolutions

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2013 et le rapport d'activité, l'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Douce de Franclieu et

nommé administrateur Alexandre Pesey, fondateur et directeur de l'Institut de Formation Politique :
<http://www.ifpfrance.org>

Rapport financier

L'exercice 2013 s'est traduit par un excédent de recettes de 8 094 € contre une insuffisance de 30 387 € en 2012. Les produits d'exploitation sont passés de 113 739 € en 2012 à 122 707 € en 2013 et les charges de 146 507 € en 2012 à 116 889 en 2013. Le résultat d'exploitation correspondant passe de - 32 768 € à 5 817 €.

Si tel est le résultat comptable de ces deux exercices, le résultat économique diffère en raison de l'envoi dans les derniers jours de décembre 2012 et dans ceux de décembre 2013 de respectivement 57 000 et 20 000 circulaires dont les recettes n'ont été perçues et enregistrées que lors des exercices 2013 et 2014 suivants, alors que les frais d'affranchissement ont été réglés en 2012 et 2013.

Pour cerner la réalité économique, il convient de reporter sur l'exercice suivant les frais d'affranchissement de 16 700 € en décembre 2012 et de 5 800 € en décembre 2013 correspondant aux deux circulaires de fin d'année.

Après ces corrections, le résultat économique de 2012 est de - 14 000 € et celui de 2013 est de - 3 000 €. Le nombre de circulaires expédiées correspondant est de 91 000 en 2012 et de 106 000 en 2013, contre 45 000 en 2011. Les charges de l'exercice sont alors de 130 000 € en 2012 et de 128 000 € en 2013.

Bien entendu, la volonté de contribuer au succès des manifestations annoncées justifiait ces envois en fin d'année, peu dans nos habitudes. Nous n'avons pas voulu pour autant changer nos règles comptables qui ne prévoient pas de provisionner les recettes que l'on peut espérer d'une circulaire, parce qu'elles ne constituent pas des créances que nous aurions sur leur destinataires.

Les autres variations notables par rapport à 2012 enregistrées dans les charges de 2013 portent sur

- La traduction et l'impression de l'étude de Mark Regnerus, universitaire américain sur les comportements de jeunes adultes selon le type de foyer (de celui formé par leur père et leur mère, recomposé, monoparental ou homosexuel) où ils ont été élevés, pour un coût d'environ 1 500 €.
- La prise en charge de frais et d'honoraires correspondant au dépôt par Christian Vanneste d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité dans les poursuites engagées contre lui pour ses propos sur le narcissisme des hommes politiques et des homosexuels.

Les recettes de 2103 correspondent à 3 700 cotisations et dons contre 3 100 en 2012 et 2 000 en 2011. Les produits financiers de l'exercice s'élèvent à 2 288 € et les charges à 12 €.

Les réserves s'élèvent au 31 décembre 2013 à 80 889 €, contre 72 795 € au 31 décembre 2012. En comptabilisant en charges constatées d'avance les frais d'affranchissement des circulaires de décembre 2012 et de décembre 2013, ces réserves seraient de 87 000 € au 31 décembre 2013 contre 90 000 € en décembre 2012.

L'excédent des dépenses sur les recettes constaté pour l'ensemble des exercices 2012 et 2013, de 23 000 € en termes comptables et de 17 000 € en termes économiques est largement justifié par l'effort demandé pour s'opposer au « changement de société » voulu par la majorité parlementaire actuelle.

Henri de Benoist, trésorier

La Lettre de Famille et Liberté - 17 rue Dupin 75006 Paris - Tél. 01.45.49.05.95

Mail : famille.liberte@noos.fr - Site Internet : www.familleliberte.org

Directeur de la publication : Claire de Gatellier. Dépôt légal : juin 2014.

Impression : Lorraine Graphic Imprimerie - 2a rue du Réservoir - 54360 Blainville-sur-l'eau